
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

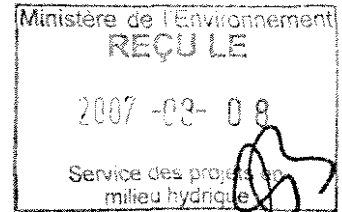
Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Date	Signataire : Nom, prénom	Nbre pages
1.	Environnement Canada	Division des activités de protection de l'environnement	28 février 2007	Marc Provencher	2 pages.
2.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction de l'innovation et des technologies	23 février 2007	Louise Therrien	3 pages.
3.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	15 février 2007	Christian Côté	1 page.
4.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	4 juillet 2006	Jacques Bélanger	1 page.
5.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	3 juillet 2006	Christian Côté	1 page.
6.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'Aménagement de la faune	23 février 2007	Claudette Pelletier	3 pages.
7.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	18 juillet 2006	René Lafond	5 pages.
8.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	22 février 2007	Esther Poiré	1 page.
9.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	28 juin 2006	Patrick Beauchesne	2 pages.
10.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13 février 2007	Daniel Spooner	1 page.
11.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	15 juin 2006	Daniel Spooner	2 pages.
12.	Pêches et Océans Canada	Océans et Habitat, Région du Québec	26 février 2007	Maryse Lemire	2 pages.
13.	Pêches et Océans Canada	Océans et Habitat, Région du Québec	21 juillet 2006	Maryse Lemire	2 pages.



Environnement Canada Environment Canada

DIVISION DES ACTIVITÉS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
105, rue McGill, 4e étage
Montréal, Québec
H2Y 2E7



28 février 2007

Notre dossier : 4544-85-G2-1

M. Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réponse à votre lettre du 8 février 2007 concernant le Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, nous avons analysé le document suivant :

- CJB Environnement inc. et La Société canadienne de Sel, Limitée. Février 2007. Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement – Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine. Réponses aux questions et commentaires du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, 17 pages et annexe.

Nous considérons, qu'au meilleur de nos connaissances et à l'intérieur de nos champs de compétences, les réponses fournies aux questions et commentaires du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec datés du 26 janvier 2007 sont jugées satisfaisantes et acceptables pour Environnement Canada.

Si vous avez des questions ou commentaires à nous communiquer, n'hésitez pas à nous contacter. Veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Provencher
Gestionnaire, Évaluations environnementales
Tél. : 514-283-2662
Fax : 514-283-5836
Courriel : marc.provencher@ec.gc.ca

- c.c. - Jean Sylvain, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
- Dominique Laqueux, Agence canadienne d'évaluation environnementale
 - Yves Simpson, Pêches et Océans Canada
 - Claude Tremblay, Pêches et Océans Canada
 - Lucie Pagé, Transports Canada

Sylvain, Jean

De: louise.therrien@mapaq.gouv.qc.ca

Envoyé: 23 février 2007 16:18

À: Sylvain, Jean

Objet: TR: Évaluation de l'addenda - Avis d'impact environnemental- Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine

Bonjour monsieur Sylvain,

je me permets de vous transmettre cet envoi relativement au processus d'évaluation environnementale.

Je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Louise Therrien, biologiste
Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
Direction de l'innovation et des technologies
Station technologique piscicole des eaux douces
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) Canada
G1R 4X6

tél.: (418) 380-2100 poste 3592

télec.: (418) 380-2182

courriel: louise.therrien@mapaq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez l'imprimer recto verso

De : Boucher Rénelle (DIT) (Gaspé)

Envoyé : 23 février 2007 15:16

À : gilles.brunet@mddep.gouv.qc.ca

Cc : Therrien Louise (DADD) (Québec); 'guglielmo_tita@uqar.qc.ca'

Objet : Évaluation de l'addenda - Avis d'impact environnemental- Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine

Bonjour M. Brunet,

Suite à votre demande datée du 8 février dernier, vous trouverez ci-joint l'évaluation de l'addenda à l'avis d'impact environnemental pour le dossier mentionné en titre, produit par M. Guglielmo Tita.

Salutations !

Ginette Levesque, directrice par intérim

Par : Rénelle Boucher, secrétaire de direction
Direction de l'innovation et des technologies
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

96, montée de Sandy Beach, bureau 2.05

Gaspé (Québec) G4X 2V6 Canada

Téléphone : (418) 368-7638

Télécopieur : (418) 360-8400
renee.boucher@mapaq.gouv.qc.ca
www.mapaq.gouv.qc.ca

Mise en garde concernant la confidentialité :

Ce courriel peut contenir des RENSEIGNEMENTS PROTÉGÉS OU CONFIDENTIELS destinés exclusivement à la ou au destinataire.

Si vous n'êtes pas cette dernière ou ce dernier ou la personne chargée de le lui remettre, vous n'êtes pas autorisé(e) à le copier ou à le transmettre à une autre personne.

S'il vous a été transmis par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur.

Merci!



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez l'imprimer recto verso

AVIS D'EXPERT

REQUÉRANT : M. Gilles Brunet, Chef du service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Direction des évaluations environnementales
Édifce Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Levesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine (3211-02-226)
Évaluation de l'Addenda à l'étude d'impact par CJB Environnement inc. de février 2007

CONTEXTE

En mai 2006, une étude d'impact sur l'environnement relatif au « *Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime des Mines Seleine à Grande Entrée, Îles-de-la-Madeleine* » a été soumise par CJB Environnement inc. au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). À la suite d'une série de consultations, un Addenda a été soumis par CJB Environnement inc., incluant des corrections à la première version de l'étude d'impact.

Dans le contexte des consultations ci-haut mentionnées, le MDDEP a sollicité le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour produire un avis sur les possibles implications du programme décennal de dragage sur les ressources de l'habitat marin (i.e. pêches et mariculture) et sur leur mise en valeur. Un avis a été produit le 11 juillet 2006 par le même auteur de l'avis présent.

AVIS

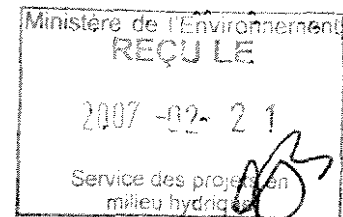
Les conclusions de l'avis du 11 juillet étaient globalement favorables à la méthodologie et aux interprétations présentées dans l'étude de CJB Environnement inc.. Seuls quatre points mineurs ont été soulevés. À cet égard, des corrections/clarifications ont été effectuées par CJB Environnement inc. Ces corrections sont discutées dans les points suivants de l'Addenda soumis par la firme:

- 2.7 Tableau des côtes des dragues
- 2.10 Impacts sur la qualité des sédiments
- 2.12 Correction de références
- 2.14 Benthos

Les corrections/clarifications des trois premiers points sont appropriées.

Concernant le dernier point (2.14), les auteurs de l'étude d'impact ont adopté une méthodologie corrective à valeur subjective et potentiellement erronée. En effet, le calcul des indices de diversité a été basé sur le nombre de fragments de polychètes, en assumant que, en moyenne, trois fragments correspondent à un individu. Cette hypothèse n'a aucun fondement scientifique et peut mener à une surestimation ou sous-estimation du nombre d'individus par espèces et donc à des valeurs de diversité spécifique erronées. Afin, d'éviter ce type d'erreur, la méthode conventionnellement appliquée est de compter seulement le nombre de « têtes » (c.-à-d. extrémités orales) présentes dans chaque échantillon. Dans certains cas, la distinction entre l'extrémité caudale et l'extrémité orale des polychètes, par exemple dans le cas des capitellides, peut se révéler difficile. Cependant, l'observation de certaines caractéristiques morphologiques (e.g. prostome, distribution et taille des parapodes, présence/absence des sois dans les différents segments) et leur comparaison avec les figures des clés d'identification peut mener l'analyste à des conclusions ayant un niveau de confiance élevé et de valeur objective.

Tout compte tenu, cette défaillance méthodologique mineure n'altère pas les conclusions générales de l'Étude d'impact. Toutefois, je suggère que les auteurs corrigent les données du tableau 3.7 sur la base de la pratique conventionnelle de décompte des organismes benthiques, tel que mentionné. Ceci permettrait une comparaison rigoureuse des résultats de campagnes d'échantillonnage séparées dans le temps et/ou l'espace.



Le 15 février 2007

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de
Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine (3211-02-226)**

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 8 février 2007 concernant la recevabilité
environnementale du projet mentionné en titre, le ministère de la Sécurité Publique
juge recevable le document complémentaire déposé par le promoteur.

Toutefois, nous suggérons au promoteur d'ajouter à son plan d'urgence
les coordonnées des personnes en autorité des deux municipalités concernées,
soit la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et celle de Grosse-Îles.

Pour toute demande de renseignements relatifs à ce dossier, vous
pouvez rejoindre monsieur Jacques Bélanger au numéro 418-727-3954 ou par
courriel à l'adresse suivante : jacques.belanger@misp.gouv.qc.ca

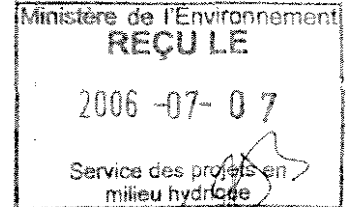
Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le directeur régional,

Christian Côté

CC/JB/mc

c. c. MM. Jacques Bélanger, conseiller en sécurité civile
Dave Castegan, coordonnateur du dossier PEEIE
Éric Houde, directeur des services régionaux
Robert Lortie, chef de service du soutien aux régions



Le 4 juillet 2006

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de
Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine (3211-02-226)**

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 2 juin 2006 concernant l'objet en rubrique, le projet répond à nos exigences et nous considérons l'étude d'impact recevable pour le ministère de la Sécurité publique.

Pour toute demande de renseignements relatifs à ce dossier, vous pouvez rejoindre monsieur Jacques Bélanger au numéro 418-727-3954 ou par courriel à l'adresse suivante : jacques.belanger@mssp.gouv.qc.ca

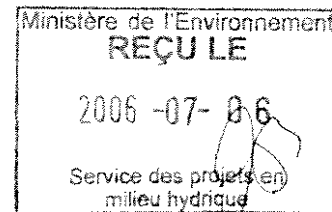
Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Pour le directeur régional,
Christian Côté

Jacques Bélanger

CC/JB/mc

c. c. : MM. Éric Houde, directeur des services régionaux
Robert Lortie, chef de service du soutien aux régions
Dave Castegan, coordonnateur du dossier PEEIE



Jean

Le 3 juillet 2006

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de
Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine (3211-02-226)**

Monsieur,

Nous avons bien reçu l'avis de projet et la directive concernant l'objet mentionné en rubrique.

Nous vous informons que nous ne souhaitons pas être consultés pour les étapes ultérieures du cheminement du dossier. Toutefois, nous aimerions recevoir les documents déposés par l'initiateur du projet ainsi que le décret.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur régional,

Christian Côté

CC/mc

c. c. : MM. Éric Houde, directeur des services régionaux
Robert Lortie, chef de service du soutien aux régions
Dave Castegan, coordonnateur du dossier PEEIE

État de situation - Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine

La Direction de l'aménagement de la faune de la région Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (DAF-11) a pris connaissance de l'Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement produit en février 2007 par CJB environnement inc. concernant le programme décennal de dragage d'entretien en chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée - Îles-de-la-Madeleine.

La DAF-11 considère que cet Addenda répond de façon satisfaisante aux principales questions que nous avons soumises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) dans une lettre adressée à M. Gilles Brunet le 18 juillet 2006. Il s'agit des questions Qc-2, Qc-3, Qc-5 et Qc-9 du document produit par le MDDEP le 26 janvier 2007.

Cependant, deux de nos préoccupations, identifiées dans notre correspondance du 18 juillet 2006 au MDDEP, n'ont pas été adressées à l'initiateur du projet de sorte que ces aspects n'ont pas été précisés à l'addenda. Voici l'extrait de cette correspondance :

À la section 3.1.1.2 (page 77) on mentionne que la gestion du matériel sur les plages ou à proximité de celles-ci pourrait affecter la reproduction du pluvier siffleur et ne devrait pas être réalisé du 7 mai au 31 juillet. Cette période s'applique aussi aux îlots mais, dans ce cas, la période d'exclusion doit s'étendre jusqu'au 7 août pour tenir compte de la présence de la sterne de Dougall. Or, dans la description des travaux on ne fait aucune description de l'utilisation des plages ou des îlots.

Quel type d'utilisation on entend faire des plages ou des Îlots?

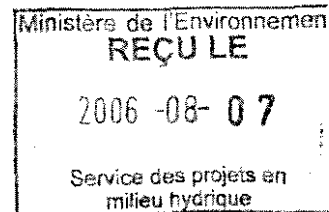
Donner une description précise des interventions qui s'y dérouleront ainsi que le calendrier de réalisation.

D'autre part, pourquoi cette mesure d'atténuation (exclusion de travaux du 7 mai au 31 juillet sur les plages et jusqu'au 7 août sur les îlots) n'apparaît pas à la figure 3.2 de la page 80?

À la section 4.4 (page 150) on envisage la possibilité d'une compensation en lien avec l'habitat du poisson. Si une telle compensation s'avère nécessaire, notre ministère pourrait également être impliqué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de son Règlement sur les habitats fatniques.

Est-ce que l'initiateur du projet s'engage à présenter un éventuel projet de compensation respectant les exigences du ministère des Ressources naturelles et de la faune?

Préparé par :
Monsieur Claudel Pelletier
Direction de l'Aménagement de la faune
418-763-3301 poste 244
claudel.pelletier@mrnf.gouv.qc.ca



Le 18 juillet 2006

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs
Édifice Marie Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 9018.26

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines
Seleine à Grande Entrée

La Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance du rapport principal déposé, en mai 2006, par CJB Environnement inc. dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement concernant le projet identifié en objet. Vous trouverez sous pli nos principaux commentaires ainsi que la cartographie qui y est associée.

À la section 2.2.5 (page 60), on présente le portrait de la faune aviaire en faisant ressortir l'importance des espèces à statut précaire. On réfère cependant essentiellement à la Loi sur les espèces en péril qui est de juridiction fédérale. Or, deux espèces, le pluvier siffleur et le grèbe esclavon possèdent également le statut provincial d'espèce faunique menacée en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q. E-12.01). D'autre part, un statut similaire sera attribué sous peu à la sterne de Dougall en vertu de cette même loi.

À la section 2.2.2.6.2 (page 65), il est vrai de mentionner que la faune terrestre est limitée aux Îles-de-la-Madeleine mais il serait important de mentionner que la liste présentée n'est pas exhaustive. À titre d'exemple, le coyote (*Canis latrans*) est maintenant présent dans l'archipel.

À la section 2.2.3.3 on présente les principales aires de conservation. Ici aussi la réglementation provinciale a été omise. D'abord, le document ne fait pas

mention du **Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est**. Ce territoire a été constitué en 1998 conformément à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q.c. C-61.1). Ce site naturel majeur couvre 1290 hectares où l'on retrouve la plupart des éléments typiques du paysage madelinien. La présence du pluvier siffleur et du grèbe esclavon a également contribué à l'adoption de ce statut de protection. Les limites du refuge faunique apparaissent à la cartographie jointe (carte 1).

La deuxième omission de la réglementation provinciale concerne le Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q.c. C-61.1.r. 0.1.5) découlant de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ce règlement reconnaît onze (11) types d'habitats fauniques légaux dont les colonies d'oiseaux, l'habitat du poisson et l'habitat d'espèces fauniques menacées ou vulnérables. La carte 1 présente la délimitation des habitats qui possèdent actuellement cette protection légale. Quant à la carte 2, elle illustre la cartographie soumise au processus de modification réglementaire visant à mettre à jour le plan dressé par le ministre qui confirme la légalité de ces habitats. Cette carte présente donc les habitats fauniques en devenir.

À la section 3.1.1.2 (page 77) on mentionne que la gestion du matériel sur les plages ou à proximité de celles-ci pourrait affecter la reproduction du pluvier siffleur et ne devrait pas être réalisé du 7 mai au 31 juillet. Cette période s'applique aussi aux îlots mais, dans ce cas, la période d'exclusion doit s'étendre jusqu'au 7 août pour tenir compte de la présence de la sterne de Dougall. Or, dans la description des travaux on ne fait aucune description de l'utilisation des plages ou des îlots.

Quel type d'utilisation on entend faire des plages ou des îlots?

Donner une description précise des interventions qui s'y dérouleront ainsi que le calendrier de réalisation.

D'autre part, pourquoi cette mesure d'atténuation (exclusion de travaux du 7 mai au 31 juillet sur les plages et jusqu'au 7 août sur les îlots) n'apparaît pas à la figure 3.2 de la page 80?

À la fin de la section 3.2.2 (page 107) on précise que la drague mécanique à benne preneuse pourrait être retenue lors d'interventions exceptionnelles en dehors des dragages d'entretien régulier. Il est donc prévu que de tels dragages ponctuels pourraient être réalisés entre les dragages réguliers.

Basé sur le premier plan décennal, combien de dragages ponctuels pourraient être réalisés entre les dragages d'entretien régulier?

Dans quelles sections du chenal prévoit-on réaliser ces dragages additionnels?

Quel volume estimé pourrait être dragué lors de ces opérations?

Advenant que ces dragages ponctuels soient réalisés dans la section où l'on retrouve des particules plus fines auxquelles sont associées les dépassements de contaminant, comment entend-t-on disposer de ces sédiments si la quantité de matériel plus grossier est insuffisante pour les recouvrir convenablement en évitant les effets diapiriques énoncés à la section 3.2.3.3 (page 111).

À la section 4.4 (page 150) on envisage la possibilité d'une compensation en lien avec l'habitat du poisson. Si une telle compensation s'avère nécessaire, notre ministère pourrait également être impliqué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de son Règlement sur les habitats fauniques.

Est-ce que l'initiateur du projet s'engage à présenter un éventuel projet de compensation respectant les exigences du ministère des Ressources naturelles et de la faune?

Pour toute information additionnelle, vous pouvez joindre Monsieur Claudel Pelletier de notre direction, au numéro de téléphone (418) 763-3301 poste 246.

Recevez, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Le directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Lafond', written in a cursive style.

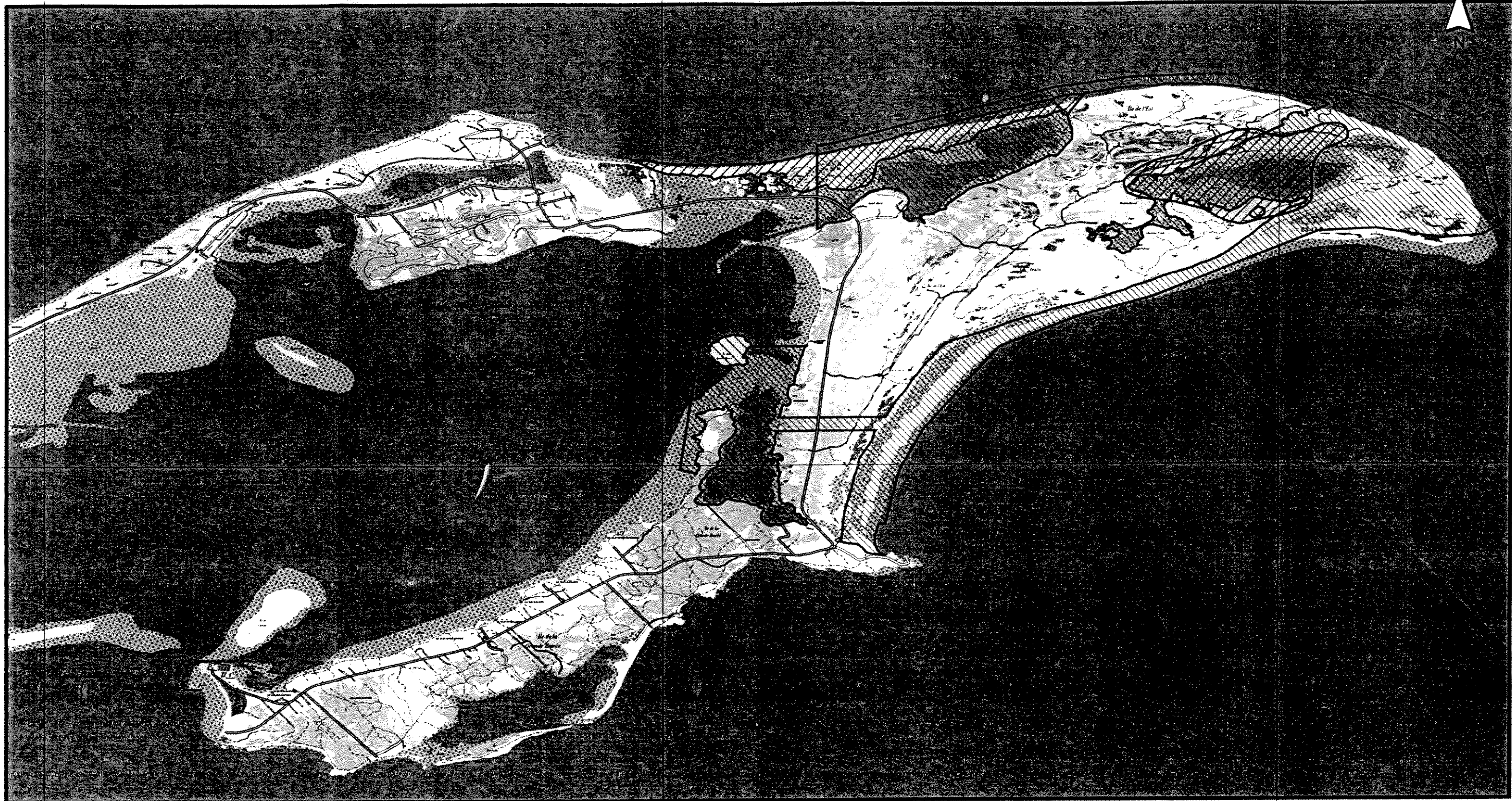
René Lafond

p.j 2 cartes

61°35'

61°30'

61°25'



47°35'

47°35'

61°35'

61°30'


61°25'

Carte 1

Habitats fauniques et territoire protégé aux Îles-de-la-Madeleine

Ministère des
Ressources naturelles
et de l'énergie
Québec

TERRITOIRE PROTÉGÉ

 Refuge faunique

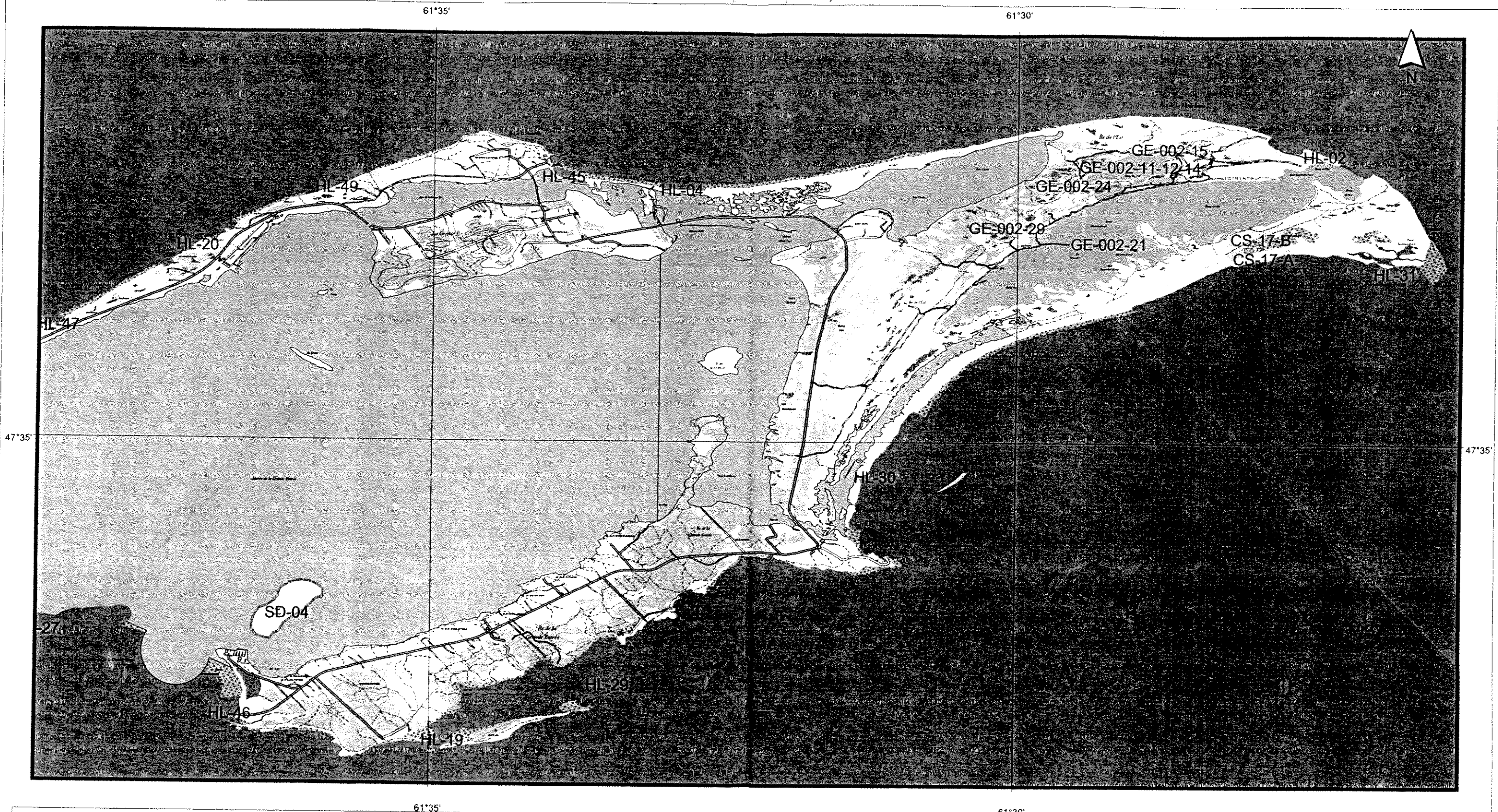
HABITATS FAUNIQUES

 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

 Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île



26 Juin 2006

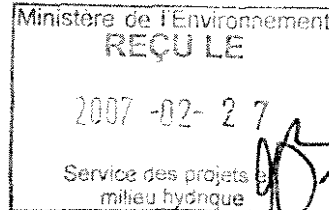


Carte 2 Habitats fauniques en devenir aux Îles-de-la-Madeleine

Ministère des
Ressources naturelles
et de l'Énergie
Québec



- Habitat du poisson
- Pluvier siffleur (HL-)
- Grèbe esclavon (GE-)
- Colonie d'oiseaux (CS-)
- Sterne de Dougall (SD-)



NOTE

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, Chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 22 février 2007

OBJET : **Deuxième (et dernier) avis relatif à la recevabilité du
« Programme décennal de dragage d'entretien du chenal
maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-
Madeleine »**

N° DOSSIER : SCW-320511; V/R : 3211-02-226; N/R : 5145-04-18 [260]

La présente fait suite à votre demande d'avis du 9 février 2007 sur le document complémentaire de février 2007 transmis par le promoteur, relativement aux questions posées par le MDDEP concernant le projet en titre.

Dans notre correspondance du 29 juin 2006, nous avons déjà notifié l'absence d'espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS), composante relevant de nos secteurs de responsabilité, et indiqué que nous considérons l'étude recevable. L'addenda transmis n'apporte aucun nouvel élément qui aurait nécessité notre implication ou changé notre décision.

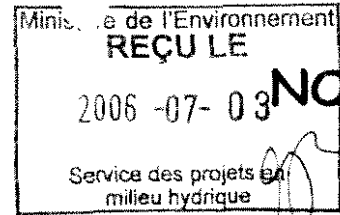
Nous réitérons donc notre position relativement à la recevabilité de l'étude, tout autant qu'à l'acceptabilité du projet eu égard aux EFMVS. Par conséquent, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, *vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation, ni à nous transmettre les documents afférents.*

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

La Chef de service par intérim,

Esther Poiré

EP/OO/se



DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 28 juin 2006

OBJET : Avis relatif à la recevabilité du projet « Programme
décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de
Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine »
V/R : 3211-02-226 - N/R : 320511 - 5145-04-18 [R(1)/A-260]

La présente fait suite à votre demande d'avis du 2 juin 2006 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné pour laquelle nous transmettons également l'avis sur son acceptabilité.

Le rapport principal de l'étude d'impact sur l'environnement de mai 2006, transmis par le promoteur (Mines Seleine inc., division de la Société canadienne de Sel Limitée), confirme la présence de six espèces floristiques à statut précaire (EMV) dont deux ont un statut d'espèces menacées dans la zone à l'étude (pages 2 et 88) : l'aster du Saint-Laurent (*Symphotrichum laurentianum*) qui affectionne particulièrement les plages abritées et le corème de Conrad (*Corema conradi*), espèce associée aux dunes fixées par la végétation. Le rapport s'appuie sur les renseignements du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec en 2005, du ZIP IDLM (Zone d'intervention prioritaire- Îles-de-la-Madeleine) en 2002 et 2004 ainsi que d'autres études (pages 41 à 44 et 157 à 166). Toutefois, les sites potentiellement problématiques (les zones à draguer dans le chenal de Grande-Entrée et les milieux récepteurs des matériels de dragage) ont fait l'objet de caractérisation.

Ces sites ne représentent aucunement un risque pour la biodiversité végétale : les « EMV » ne peuvent s'y développer (pages 115, 123, 125, 128, 131, 134, 138 à 139, tableau 4.3, page 156 et pages 1 à 4 de l'annexe 4 ou du rapport de la campagne de terrain 2005) et l'immersion en mer dans le secteur du dépôt D ou dans le nouveau site de dépôt prévu à environ 5 km au sud-est de ce dernier retenu comme mode de gestion du matériel dragué s'avère sécuritaire, donc sans impact sur les « EMV ». Ce mode de gestion a été retenu lors de dragages antérieurs du chenal de Grande-Entrée (pages 87 à 92 et 107 à 109). Signalons par ailleurs que le rapport d'inventaire aurait dû préciser la non prise en compte des « EMV » étant donné leur absence dans les zones des travaux ciblés. Nous corroborons néanmoins les faits sus évoqués sur la base de dernières informations à notre disposition. Ainsi, les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ne constituent pas une problématique dans le présent dossier.

...2

Cela étant dit, nous jugeons recevable l'étude et considérons le projet acceptable au regard de la composante « EMV » relevant de notre champ de compétence. Par conséquent, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation, ni à nous transmettre les documents afférents.

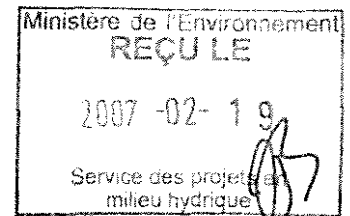
N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur par intérim,



Patrick Beauchesne

PB/oo/it



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 13 février 2007

OBJET : Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime
de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine
V/Réf. : 3211-02-226
N/Réf. : 3211-11-01-0000801
400379762

Nous avons bien reçu votre demande de commentaires datée du 9 février 2007 concernant la recevabilité de l'Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement soumis par le promoteur pour le projet susmentionné. Nous avons procédé à l'analyse du document intitulé *La Société Canadienne de Sel Itée – Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement – Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine – Réponse aux questions et commentaires du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec – Février 2007.*

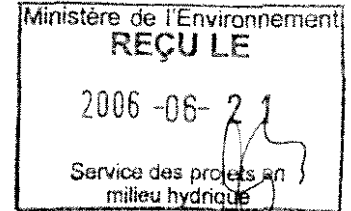
À notre avis, le promoteur a répondu de façon satisfaisante et valable aux questions que nous avons soulevées et qui lui ont été transmises.

DS/ds



Daniel Spooner, ing.
Analyste

c. c. M. Marcel Landry, directeur régional de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 15 juin 2006

OBJET : Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime
de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine
V/Réf. : 3211-02-226
N/Réf. : 3211-11-01-0000801
400326510

Nous avons bien reçu votre demande de commentaires datée du 2 juin 2006 concernant la recevabilité de l'étude d'impact (ÉTUDE) soumise par le promoteur pour le projet susmentionné. Nous avons procédé à l'analyse du document intitulé *La Société Canadienne de Sel liée – Étude d'impact sur l'environnement – Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine – Rapport principal – Présenté au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec – Mai 2006* et vérifié si cette dernière respecte la directive émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en juillet 2004.

De façon générale, la présente Étude est conforme à la directive du MDDEP en ce qui a trait aux éléments requis ainsi qu'au traitement de ceux-ci. Plus précisément, la mise en contexte du projet et la description du milieu récepteur sont clairement exposées, bien documentées et font bien ressortir les composantes des milieux naturels et humains susceptibles d'être touchées par la réalisation du projet. La description du projet est précise et les variantes de réalisation proposées sont raisonnables et permettent de répondre aux objectifs du projet.

L'analyse des impacts de la variante retenue est conforme à la Directive. De plus, étant donné qu'il s'agit du deuxième programme décennal de dragage d'entretien du même chenal maritime, les mesures d'atténuation proposées pour limiter les impacts négatifs ont déjà été expérimentées et nous semblent appropriées. Cependant, une interrogation subsiste en ce qui a trait à la stabilité des sédiments au nouveau site de dépôt immergé.

...2

La stabilité du dépôt D a été évaluée lors d'études menées en 2000 et 2001 (section 3.1.3.1.1 de l'ÉTUDE). Ces études ont démontré que la remobilisation des sédiments du site D se traduit surtout par un écrêtage des monticules et un étalement relativement limité des sédiments. En ce qui a trait au nouveau site de dépôt immergé, les conclusions de l'analyse des régimes des vagues et des courants (section 2.2.1.6.4.3 de l'Étude) sont basées sur le fait que la profondeur du fond à ce site augmentera d'environ 2 m. Cependant, les sédiments seront immergés au nouveau site en s'assurant de maintenir une profondeur de 10,5 m tout comme cela avait été le cas au site D. En conséquence, l'analyse des régimes des vagues et des courants devrait également porter sur la bathymétrie finale du nouveau site et non seulement sur la bathymétrie initiale de celui-ci. Selon les conclusions de cette analyse, les impacts évalués à la section 4.1.5.3 de l'ÉTUDE devront être révisés.

La surveillance environnementale et le suivi environnemental ont été traités sommairement dans l'ÉTUDE (sections 5.3 et 5.4). Toutefois, il y est précisé que des programmes de surveillance et de suivi plus détaillés seront présentés lors des demandes de CA et de permis pour chaque campagne de dragage réalisée dans le cadre du programme décennal.

Il est à noter que la Municipalité de Grosse-Île a été constituée le 1^{er} janvier 2006. Il y a donc deux entités distinctes sur le territoire des îles-de-la-Madeleine, contrairement à ce qui est indiqué à l'article 2.2.3 de l'Étude.

Finalement, il semble y avoir une erreur en ce qui concerne une des mesures d'atténuations inscrites dans le tableau 4.3 de l'ÉTUDE. Lors du dragage des sables, la mesure d'atténuation recommandée relativement à l'aquiculture indique que le dragage sera réalisé deux jours sur trois entre la fin mai et le 7 août. À l'article 4.1.5.2.3.4 de l'ÉTUDE, cette période est comprise entre le 1^{er} avril et le 7 août.



DS/ds

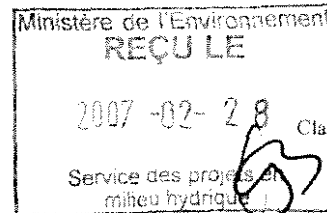
Daniel Spooner, ing.
Analyste

c. c. M. Marcel Landry, directeur régional de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Pêches et Océans Fisheries and Oceans
Canada Canada

Océans et Habitat Oceans and Habitat
Région du Québec Quebec Region
Évaluation environnementale et Environmental Assessment and
grands projets Major Projects



Classif. sécurité / Security

Jean

Envoi par la poste et courrier électronique

Le 26 février 2007

Votre réf. / Your ref.
3211-02-226

Notre réf. / Our ref.
9520-001-35-026-2004

Monsieur Gilles Brunet
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement.

Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines
Seleine à Grande-Entrée, îles-de-la-Madeleine

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 14 février dernier concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en rubrique. Nous avons examiné la documentation fournie selon nos champs de compétence soit l'évaluation des impacts sur l'habitat du poisson et la faune ichthyenne. L'analyse a été basée sur les documents suivants :

- CJB Environnement inc. Février 2007. Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement. Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, îles-de-la-Madeleine. Réponses aux questions et commentaires du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. 17 pages et annexes.
- CJB Environnement inc. Mai 2006. Étude d'impact sur l'environnement. Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine à Grande-Entrée, îles-de-la-Madeleine. Rapport principal du consultant CJB Environnement inc. présenté au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, 166 pages et annexes.

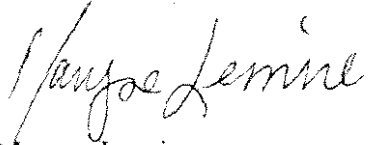
À la suite de l'analyse de ces documents, nous jugeons que les renseignements au regard de nos champs de compétence ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à monsieur Yves Simpson au (418) 648-4681 (courriel : SimpsonY@dfo-mpo.gc.ca).

Canada

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: (418) 775-0726, téléc.: (418) 775-0658, LemireM@dfo-mpo.gc.ca

Veillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, reading "Maryse Lemire". The signature is written in a cursive, flowing style.

Maryse Lemire

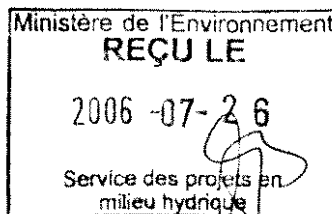
Gestionnaire, évaluation environnementale et grands projets

c.c. Jean Sylvain, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Dominique Lagueux, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Claude Tremblay, Direction de la gestion de l'habitat du poisson – MPO



Pêches et Océans / Fisheries and Oceans
Canada / Canada

Océans et Habitat / Oceans and Habitat
Région du Québec / Quebec Region
Évaluation environnementale et / Environmental Assessment and
grands projets / Major Projects



Classif. sécurité / Security

Le 21 juillet 2006

Votre réf. / Your ref.
3211-02-226

Notre réf./Our ref.
9520-001-35-026-2004

Monsieur Gilles Brunet
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement.
Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines
Seleine à Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La présente concerne la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en rubrique. Les experts de la Direction de la gestion de l'habitat du poisson ont examiné la documentation fournie en regard de leur champ de compétence, soit l'évaluation des impacts sur l'habitat du poisson et la faune ichtyenne. Leur analyse a été basée sur les documents suivants :

- CJB Environnement inc. 2006. Étude d'impact sur l'environnement. Programme décennal de dragage d'entretien du chenal maritime de mines Seleine à Grande-Entrée, îles-de-la-Madeleine. Rapport principal de CJB Environnement inc. au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. 166 pages et annexes.

Nous concluons que les éléments de la directive provinciale touchant nos champs de compétence ont été traités de façon satisfaisante. Toutefois, dans l'optique d'une gestion intégrée, il serait souhaitable que le promoteur consulte les associations de pêcheurs en ce qui a trait aux activités de dragage et l'emplacement du nouveau site de dépôt proposé. Également, le promoteur devrait indiquer la superficie totale du site en question dans ses documents.

Veuillez également noter qu'il est possible que d'autres informations soient demandées ultérieurement.

Canada

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: (418) 775-0726, téléc.: (418) 775-0658, LemireM@dfo-mpo.gc.ca

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à monsieur Claude Tremblay (418) 775-0882.

Veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments distingués.



Maryse Lemire

Gestionnaire, évaluation environnementale et grands projets

c.c. M. Claude Tremblay, MPO-DGHP
Mme Annie Déziel, ACÉE